

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2018

A 18h00 A SAINT REMY DE PROVENCE

Présents :

Mmes et MM. Danièle AOUN, Michel BLANC, Maryse BONI, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel FENARD, Michel GALLE, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Anne GAZEAU-SECRET, Laurent GESLIN, Patricia LAUBRY, Jacques JODAR, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jean-Denis SANTIN, Jack SAUTEL, Sylvette SCIFO-ANTON, Benoît VENNIN et Denise VIDAL.

Excusés :

Mmes et MM. Nadia ABIDI, Stéphane GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Chantal LEMOIGNE et Henri MILAN.

Procuration :

- de M. Gilles BASSO à Mme Maryse BONI ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Michel BONET à Mme Patricia LAUBRY ;
- de M. Pascal DELON à M. Gérard GARNIER ;
- de M. René FONTES à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Françoise JODAR à Mme Denise VIDAL (présente à partir de la délibération n° 141/2018) ;
- de Mme Pascale LICARI à M. Jean-Denis SANTIN ;
- de Mme Aline PELISSIER à M. Régis GATTI ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. Michel FENARD.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Gérard GARNIER, Maire de Saint Rémy de Fontvieille, a accueilli les conseillers communautaires.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 20 juin 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n° 44/2018** relative au contrat de vérification et de maintenance des extincteurs portatifs et/ou sur roues – Signature ;
- **Décision n° 45/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint Rémy de Provence portant sur la mise à disposition de service des services techniques - eau pluviale urbaine ;
- **Décision n° 46/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune du Paradou portant sur la mise à disposition de service des services techniques - eau pluviale urbaine ;
- **Décision n° 47/2018** relative à la conclusion d'une convention / plans de services avec le SICTIAM portant la fourniture et la mise en œuvre d'autocommutateurs privés de téléphonie ;
- **Décision n° 48/2018** relative à la conclusion d'une convention / plans de services avec le SICTIAM portant sur la mise en œuvre du RGPD à la Communauté de communes ainsi que ses dix communes membres ;

- **Décision n° 49/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Eygalières portant sur la mise à disposition de service collecte des déchets – Nettoyage de points de regroupement ;
- **Décision n° 50/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint Rémy de Provence portant sur la mise à disposition de service collecte des déchets – Nettoyage de points de regroupement ;
- **Décision n° 51/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Aureille portant sur la mise à disposition de service collecte des déchets – Nettoyage de points de regroupement ;
- **Décision n° 52/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Fontvieille portant sur la mise à disposition de service collecte des déchets – Nettoyage de points de regroupement ;
- **Décision n° 53/2018** relative à la modification de l'acte constitutif de création de la régie de recettes bureau d'information touristique de Mouriès.

4. DELIBERATION N° 128/2018 - ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE "REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA"

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **admettre** en non-valeur la somme de 1 703,22 € détaillée dans la liste n° 3210390531 transmise par la trésorerie de Maussane les Alpilles ;
- **imputer** ces dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'exercice en cours, soit au chapitre 65 - article 6541 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N° 129/2018 – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE "REGIE - SERVICE EAU CCVBA"

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **admettre** en non-valeur la somme de 1 312,52 € détaillée dans la liste n° 3210390231 transmise par la trésorerie de Maussane les Alpilles ;
- **imputer** ces dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif annexe "Régie – service eau CCVBA" de l'exercice en cours, soit au chapitre 65 - article 6541 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

6. DELIBERATION N° 130/2018 – APPROBATION DES CONDITIONS DU RETRAIT DE LA COMMUNE D'EYGALIERES DU SIVOM DURANCE ALPILLES - DETERMINATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES - COMPETENCE ASSAINISSEMENT - MODIFICATION ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **approuver** les conditions du retrait du SIVOM Durance Alpilles pour la compétence assainissement selon les modalités précisées et détaillées dans les deux annexes jointes à la délibération ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N° 131/2018 – DEGREVEMENTS DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **prononcer** le dégrèvement de la taxe de séjour pour les structures citées dans l'annexe jointe à la délibération pour un montant de 3 565,85 euros ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dépenses ;
- **préciser** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2018 de la CCVBA en section de fonctionnement au chapitre 014 - article 7398 - fonction 95.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N° 132/2018 – REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FPIC ENTRE LA CCVBA ET SES COMMUNES MEMBRES 2018 - ARTICLE 144 DE LA LOI N° 2011-1977 DU 28/12/2011 DE FINANCES INITIALE POUR 2012 - ARTICLES L. 2336-1 A L. 2336-7 DU CGCT

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **décide** que la Communauté de communes sera la seule contributrice au titre du FPIC pour l'année 2018 : elle supportera ainsi sa part, soit 305 977 € et la totalité de la part de ses communes membres, soit 722 238 € (soit un montant total de **1 028 215 €**) ;
- **précise** que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la CCVBA en section fonctionnement, chapitre 014 - article 739223 - fonction 01 ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, la fiche de répartition du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal, la fiche de répartition du FPIC entre communes membres ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N° 133/2018 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PACA - REHABILITATION DE L'ANCIENNE BERGERIE DU CHATEAU DE MONTAUBAN A FONTVIEILLE EN UN INCUBATEUR GREENTECH - AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **solliciter** l'aide financière à hauteur de **138 774 €** de la Région SUD-PACA pour les travaux complémentaires liés à la réhabilitation de la bergerie à Fontvieille en incubateur Greentech ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA supporte a minima 20 % d'autofinancement sur ce projet ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 134/2018 – VALIDATION DES ETUDES D’AVANT-PROJET ET DE L’ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET DE REHABILITATION DE L’ANCIENNE BERGERIE DU CHATEAU DE MONTAUBAN A FONTVIEILLE EN MAISON DE L’AMANDIER - FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D’ŒUVRE DE L’OPERATION

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **valider** l’avant-projet définitif du projet de réhabilitation de l’ancienne bergerie du Château de Montauban à Fontvieille en Maison de l’Amandier issus de l’avant-projet définitif de maîtrise d’œuvre pour un montant de 912 460,87 € HT ;
- **porter** l’enveloppe financière des travaux à 721 900,00 € HT ;
- **valider** l’avenant au marché de maîtrise d’œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d’œuvre à 73 729,87 € HT ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **dire** que les crédits nécessaires à l’opération sont inscrits au budget de la CCVBA chapitre 23 - article 2313 - fonction 90 opération 926.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 135/2018 – TRANSFERT SUBVENTIONS DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D’AMENAGEMENT (CDDA) - TRAVAUX D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DU PARADOU

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d’approuver** le transfert des subventions de la commune du Paradou vers la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles pour un montant total de **1 371 077 €** correspondant à un montant total de dépenses subventionnables de **1 713 847 € HT** tel que décrit dans le tableau joint à la délibération ;
- **d’approuver** le plan de financement de la tranche 2017 tel que décrit dans le tableau joint à la délibération ;
- **de solliciter** de la part du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône le transfert desdites subventions à hauteur de **1 371 077 €** dont **602 947 €** au titre de la tranche 2017 ;
- **de s’engager** à ce que la CCVBA participe à 20% des dépenses HT ;
- **d’autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l’ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 136/2018 – TRANSFERT SUBVENTIONS DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D’AMENAGEMENT (CDDA) - TRAVAUX D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOURIES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d’approuver** le transfert des subventions de la commune de Mouriès vers la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles pour un montant total de **485 636 €** correspondant à un montant total de dépenses subventionnables de **645 244 € HT** tel que décrit dans le tableau joint à la présente délibération ;
- **d’approuver** le plan de financement des tranches 2015 et 2017 tel que décrit dans le tableau joint à la présente délibération ;
- **de solliciter** de la part du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône le transfert desdites subventions à hauteur de **485 636 €** au titre des tranches 2015 et 2017 ;

- **de s'engager** à ce que la CCVBA participe à 20% des dépenses HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 137/2018 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS DANS LE CADRE D'OPERATIONS SPECIFIQUES - ZA LES GRANDES TERRES EYGALIERES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'appliquer** un tarif de 1 065,00 € HT par branchement sur la zone d'activité les Grandes Terres à Eygalières ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 138/2018 – CHARTE DE QUALITE DES RESEAUX D'EAU POTABLE - AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'adopter** cette charte de qualité sur la réalisation des réseaux d'eau potable ;
- **s'engager** à ce que la CCVBA respecte cette charte de qualité ;

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N° 139/2018 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT

Monsieur le Président propose Conseil communautaire :

- **d'approuver** les termes du document ci-annexé intitulé « projet de règlement intérieur de la commission d'appel d'offres CAO » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier le présent règlement si la modification ne porte que sur le montant des seuils de procédures formalisées.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION N° 140/2018 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) A CARACTERE PERMANENT

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'approuver** les termes du document ci-annexé intitulé « projet de règlement intérieur de la commission marché à procédure adaptée MAPA » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier le présent règlement si la modification ne porte que sur le montant des seuils de procédures formalisées.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

17. DELIBERATION N° 141/2018 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA GARE A SAINT-REMY DE PROVENCE

Arrivée de Mme Françoise JODAR.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de prendre acte** de la proposition de la Commission MAPA du 17 juillet 2018 ;
- **d'attribuer** le marché public à procédure adaptée portant sur le lot n°1 VRD à la société EIFFAGE – Agence de travaux Alpes-Vaucluse, domiciliée BP 40024 – Route de l'Isle sur la Sorgue – 84301 CAVAILLON Cedex, pour un montant de 1 726 157,00 € HT ;
- **d'attribuer** le marché public à procédure adaptée portant sur le lot n°2 Eclairage public, à la société GIORGI / SRV BAS MONTEL, domiciliée 177, Rue Jean Monnet – 84300 CAVAILLON, pour un montant de 195 525,00 € HT ;
- **d'attribuer** le marché public à procédure adaptée portant sur le lot n°3 Espaces verts et arrosage, à la société SRV BAS MONTEL SAS, domiciliée 863, Chemin de la Malautière – BP 7 – 84701 SORGUES Cedex, pour un montant de 124 939,90 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **de préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget principal de la CCVBA - chapitre 23 - article 2315.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N° 142/2018 – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE COLLECTE EYGALIERES - SILIM ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **signer** l'avenant n°1 au marché de collecte pour un montant de 12 408 € HT soit 13 648.80 € TTC (TVA à 10%) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

19. DELIBERATION N° 143/2018 – AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR L'AMENAGEMENT DES RUES D'AUBAGNE ET DES BERAUDS

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **signer** l'avenant n°2 au marché d'aménagement des rues d'Aubagne et des Berauds pour un montant de 15 015€ HT soit 2,15% d'augmentation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

20. DELIBERATION N° 144/2018 – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de donner** un avis favorable assorti des observations précitées.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

21. DELIBERATION N° 145/2018 – APPROBATION DES PROJETS DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DU PROJET DE SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE MOURIÈS

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **approuver** les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales et le projet de schéma de distribution d'eau potable de la Commune de Mouriès ;
- **décider** de prendre en charge sur le budget de la CCVBA la moitié des frais relatifs à l'enquête publique unique des zonages d'assainissement et du PLU, l'autre moitié étant à la charge de la commune de Mouriès.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

22. DELIBERATION N° 146/2018 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE - DEPOT DE MUNITIONS DE FONTVIEILLE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de ne pas procéder** au scrutin secret et de voter à main levée ;
- **de désigner** comme membres représentants de la CCVBA à la Commission de suivi de site relative à l'exploitation du dépôt de munitions de Fontvieille :
 - M. Michel GALLE, en qualité de membre titulaire ;
 - Mme Anne GAZEAU-SECRET, en qualité de membre suppléant.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h15.

Le Président
Hervé CHERUBINI

